

Eau potable à Cazères et dépassement des normes autorisées

Lors du conseil municipal du 12 mai 2009, Florence Duc a posé la question, résumée ainsi :

« Comment se fait-il que la mairie n'ait pas averti par courrier ou voie de presse la population (les services de la D.D.A.S.S. avaient demandé à la régie d'informer la population dans 2 courriers : le 03 mars et le 17 mars), des risques encourus à consommer l'eau du robinet au mois de mars 2009 ?

On sait depuis longtemps (le problème est récurrent depuis plusieurs années) que la contamination par les nitrates et les pesticides dépassent les normes admises en France pendant cette période ».

M. Grillou, responsable de la gestion de l'Eau au sein de la mairie, s'est défendu en déclarant : « Bon...on fera remonter l'information...s'il faut faire un courrier...la régie... » [...], « ce n'est pas interdit d'en boire...elle est pas impropre à la consommation »[...] « ça n'atteint pas jamais la valeur des 20 % de la valeur de l'Organisation Mondiale pour la Santé...si c'était le cas, on serait avisé par voie de presse, de télévision...et c'est normal ! ».

IL SE TROMPE !

On atteint 58 mg de nitrates /litre au mois de mars, le maximum préconisé par l'OMS étant de 50 mg /litre, normes identiques aux normes françaises et européennes.

Au point de vue sanitaire, cette eau était donc fortement déconseillée aux nourrissons, femmes enceintes, aux personnes atteintes de cancer,...etc.

Ensuite, M. Grillou nous apprit que Noé et Cazères, pour le département de la Haute-Garonne, font parti des 500 puits de captage recensés prioritaires sur le territoire national, suite au Grenelle de l'Environnement, pour des travaux de remise aux normes.

Un périmètre de protection de la nappe phréatique a été déterminé et sera officialisé après enquête d'utilité publique ; Dès lors, des mesures de sensibilisation auprès des agriculteurs seront prises en matière agro-environnementales.

Il annonça aussi, que dorénavant : « c'est l'agence Adour Garonne qui va s'occuper des choses, qui va lancer le processus pour le périmètre de protection » [...] « normalement ce marché sera fini en 2009 » [...] « Dans le courant 2010, il y aura des changements de ce coté là ».

Les faits montrent que malheureusement, nous avons raison de soulever le problème de la potabilité de l'eau sur le canton.

L'association « les Mères en Colère » restera vigilante et suivra avec intérêt l'évolution de cette situation préoccupante !

Le collectif

POLLUTIONS ET GASPILLAGE, C'EST REPARTI !

Nous voici encore cette année à l'aube du règne incontesté du Roi Mais.

Pas GRAVE de POLLUER, pourvu que cela RAPORTE !

Tel est le discours des politiques, des semenciers, des exploitants et même des pouvoirs publics.

Mais rapporter quoi et à qui exactement ?

Mais jusqu'où irons-nous ?

Jusqu'à quel point les laisserons-nous faire ?

MARRE de voir ces océans de maïs, dans une région où le climat y est le moins propice,

MARRE de voir gaspiller ces milliers de m3 d'eau par fuite, évaporation et ruissellement,

MARRE de financer ces politiques qui favorisent l'empoisonnement du plus grand nombre,

MARRE de voir des familles de cultivateurs exposées aux produits toxiques qu'ils répandent,

MARRE de voir ce modèle qui asservit tous les maillons de la chaîne alimentaire,

MARRE de cette commercialisation du vivant qui privatise le bien commun,

MARRE de devoir dépendre des mêmes « marchands de sous » année après année,

MARRE d'être les victimes d'un système entièrement fondé sur l'argent,

MARRE d'être pris au piège, de voir nos possibilités d'actions et notre pouvoir d'achat s'écrouler,

MARRE du peu de solidarité, de ce trop de laisser-faire et de cette fausse indulgence,

MARRE de ne rien faire pour que CELA CESSE !

Alors jusqu'à **quand** cela va-t-il continuer

et **jusqu'où** pourront-ils aller,

Avant que nous ne connaissions **l'IRREVERSIBLE** ?

Pour nous, pour nos enfants, **PERMETTRONS-NOUS** que cela continue ?